



Axes prioritaires dans le domaine de la santé pour l'année 2018

- Appui au renforcement des programmes sanitaires prioritaires (urgences médicales, santé de la mère et de l'enfant, santé de la reproduction, santé mentale, santé des jeunes et adolescents);
- Contribution à la réduction des iniquités en santé fondées sur le genre ;
- Promotion de la santé et des modes de vie sains ;
- Renforcement de la couverture sanitaire par les caravanes médicales au profit de la population des zones rurales éloignées et des zones de montagne ;
- Contribution au renforcement des compétences des ressources humaines en santé dans diverses professions de soins ; de gestion et de techniques biomédicales ;
- Contribution et appui psychosocial des populations à besoins spécifiques et la promotion de leur santé : personnes âgées, personnes en situation d'handicap, toxicomanes ;
- Participation à la prévention et la lutte contre les maladies transmissibles ou épidémiques (tuberculose, infections sexuellement transmissibles et Sida, les hépatites virales...);
- Participation à la prévention et la lutte contre les maladies chroniques (diabète, hypertension artérielle...) et le cancer.
- Participation dans l'exécution du plan du secteur de la santé dans le domaine de la santé de l'environnement (les maladies hydriques, les maladies à transmission vectorielle...);
- Contribution à l'information, la communication et la sensibilisation de l'importance de la couverture sanitaire.

Très Important : Lors de la préparation du projet lié à l'un des axes prioritaires de santé, nécessité de tenir compte de la dimension genre dans la définition des objectifs du projet, de la population cible et des indicateurs de résultats

Ministre de la Santé
 Anass DOUKKALI